



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

SOLDE de « 13% » - JE CHOISIS **FORMAPI** !

Depuis janvier 2024, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évoluées.
Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme soit 0.09% sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.
FORMAPI est habilité à recevoir le solde de votre taxe d'apprentissage.
Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations - branches de formation.

COMMENT VERSER SA TAXE A FORMAPI ?

PARTIE 1 S'IDENTIFIER

Se connecter à www.net-entreprises.fr pour récupérer les droits d'accès
Se rendre sur la plateforme **SOLTéA**

PARTIE 2 Rechercher l'établissement : **FORMAPI**

- SIRET : 3999262600049
- Code UAI : 0212236S
- Raison sociale : FORMAPI - AGD CLUB CAMUS

PARTIE 3 Suivre la procédure !

PARTIE 4 **VALIDER** votre choix !

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



L'URSSAF pour la déclaration
et le paiement des
contributions

LA PÉRIODICITÉ



DSN AVRIL 2025

UN OUTIL DÉCLARATIF UNIQUE



La **DÉCLARATION SOCIALE**
NOMINATIVE pour simplifier
les démarches

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
Raison sociale si différente	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Interlocuteur	<input type="text"/>
Fonction	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
En faveur de	FORMAPI - AGD CLUB CAMUS



BORDEREAU À RETOURNER À :

FORMAPI
Taxe 2025
11 Boulevard Rembrandt
21000 DIJON
ou
taxeapprentissage@formapi.fr

OU À RENSEIGNER EN LIGNE ICI :

<https://www.formapi.fr/taxe-dapprentissage>

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Selinn SEN - 06 69 22 53 17 Séverine GUYOT - 06 66 52 55 48 - taxeapprentissage@formapi.fr

FORMAPI - AGD CLUB CAMUS - 11 Boulevard Rembrandt - 21000 DIJON